

Liste des mesures et précautions à adopter par tous les établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Ce document est élaboré en complément du guide des mesures sanitaires pour la prévention contre la COVID-19 à la reprise orientée de l'activité professionnelle dans la fonction publique. Il présente les éléments essentiels et spécifiques au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

1. Entretien des locaux et des équipements :

- Nettoyer puis désinfecter tous les locaux avant la réouverture ;
- Sectoriser l'espace (n'utiliser que les espaces nécessaires) afin de mieux gérer la désinfection et le nettoyage ;
- Instaurer des procédures de nettoyage et de désinfection, deux fois par jour, des sols et surfaces, notamment les tables, les rampes d'escaliers, les poignées des portes, ordinateurs, interrupteurs, etc. ;
- Nettoyer les sanitaires 2 fois par jour (on recommande que toutes les toilettes soient équipées d'abattants à baisser avant de tirer les chasses d'eau pour éviter les projections) ;
- Mettre à disposition un produit détergent-désinfectant ou, en cas d'indisponibilité, nettoyer puis désinfecter à l'eau de javel 0,5% ;
- Aérer les locaux plusieurs fois par jour par ouverture des fenêtres ;
- Le personnel de ménage doit se munir des moyens de protection : gants de ménage à manches longues, visières, masque chirurgical ou mieux lavable. Ils doivent se laver les mains après avoir retiré les gants.

2. Contrôle des personnes :

- Interdire l'entrée à l'établissement à toute personne symptomatique ;
- Le jour de l'examen tout étudiant symptomatique est placé dans une salle d'isolement dédiée pour passer l'épreuve ;
- Dédier une structure pour les étudiants suspects et dont le confinement est obligatoire.

3. Équipements de protection individuelle :

Le port du masque par le personnel et les étudiants est obligatoire pour l'accès à l'institution :

- Les étudiants et personnels ne portant pas de masque, à usage unique ou réutilisable, ne seront pas autorisés à accéder à l'institution.
- Le masque à usage unique ne peut pas être réutilisé une fois enlevé, ni enlevé à moitié, il doit toujours être jeté à la poubelle.

4. Distanciation physique :

- Maintenir une distance d'au moins 1 m entre toutes les personnes ;
- Limiter le nombre de personnes simultanément présentes dans tous les espaces :
 - Pour les salles, prévoir au moins 1 m entre les tables soit une surface d'environ 3m² par étudiant (à titre d'exemple, une salle de 50 m² doit accueillir un maximum de 15 étudiants);
 - Pour les amphithéâtres, prévoir un saut d'une chaise de chaque côté et deux rangées vides une en avant et une en arrière ;
 - Pour les laboratoires (paillasse), maintenir une distance d'au moins 2 m entre deux personnes ;
- Eviter de distribuer les documents aux étudiants de main en main et favoriser le self service, exemple déposer un document ou objet sur une surface où l'étudiant peut le récupérer ;
- Limiter l'accès aux espaces de convivialité et autres lieux de pauses collectives en respectant les règles d'hygiène et de distanciation physique ;
- Fermer les salles de lecture.

5. Hygiène des mains :

- Sensibiliser les étudiants et le personnel de l'obligation d'avoir les mains sans bijoux et les ongles courts, propres et sans vernis ;
- S'assurer que tous les points d'eau sont équipés de savon, distributeurs d'essuie-mains à usage unique et poubelle munie de sac à déchets pour se laver les mains fréquemment ;
- Garantir la disponibilité du gel hydro alcoolique pour se désinfecter régulièrement les mains.

6. Actions de sensibilisation :

Afficher les mesures barrières de sécurité et d'hygiène adoptées pour lutter contre la propagation du COVID 19 : Se laver régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique, saluer sans serrer la main, éviter les embrassades, technique du port et retrait du masque, technique de la friction hydro alcoolique.



7- Recommandations aux foyers universitaires :

- Nettoyer puis désinfecter les foyers universitaires avant la réouverture ;
- Nettoyer et désinfecter les locaux et les sanitaires au moins deux fois par jour et en cas de besoin ;
- Désinfecter les douches collectives après chaque utilisation ;
- Garantir la disponibilité de l'eau de javel au niveau des sanitaires et des douches ;
- Garantir la disponibilité du savon liquide et du produit hydro alcoolique pour se laver et/ou se désinfecter régulièrement les mains ;
- Aérer fréquemment les chambres ;
- Limiter le nombre de personnes simultanément présentes dans les chambres, le principe est de mettre un étudiant par chambre et en cas de nécessité majeure deux étudiants dans une chambre d'une superficie minimale de 12m² ;
- Prendre la température une fois par jour dans les chambres par un personnel formé.

8- Recommandations aux restaurants universitaires :

- Nettoyer puis désinfecter les restaurants universitaires avant la réouverture ;
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les cuisines et les sanitaires ;
- Aérer les locaux régulièrement ;
- Changer les vêtements de travail une fois par jour, ou mieux utiliser les surblouses à usage unique, le port de masque est obligatoire ;
- Evacuer régulièrement les déchets ;
- Recommander les repas à emporter ;
- Eviter les files rapprochées et respecter la distance d'au moins 1 m entre les étudiants et aménager les horaires de distribution des repas.

Le Ministre de la Santé


Ministre de la Santé
Dr. Abdellatif Mekki



**Le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique**


Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Slim CHOURA

